

## **Questions-réponses sur la vente des insignes de SWISSAID**

### **Qu'est-ce qu'un insigne de SWISSAID?**

Il s'agit d'un petit objet d'artisanat, qui change chaque année, par exemple un animal avec la tête qui bouge, un porte-clé, un présentoirs aimantés pour carte, un oiseaux décoratifs en bois etc.

### **Que peut-on faire de ces insignes?**

On peut les utiliser pour la décoration, pour faire un cadeau, pour collectionner.

### **Qui peut participer à la vente des insignes?**

Les écoles, les groupes de jeunesse, les associations, les magasins, les personnes privées. Les insignes peuvent être commandés par le biais d'un bulletin électronique ou par téléphone (031 350 53 53). Les informations nécessaires seront distribuées avec les insignes, ou peuvent être téléchargées (voir aide-mémoire).

### **Je ne suis ni un élève ni un enseignant – puis-je tout de même vendre des insignes?**

Les personnes privées peuvent nous aider en participant à la vente d'insignes (voir plus haut). Elles peuvent même conserver 60 centimes par objet vendu.

### **Où puis-je acheter des insignes?**

Durant la période de vente dans la rue par les élèves, ensuite par le biais de la boutique en ligne de SWISSAID: [www.boutique.swissaid.ch](http://www.boutique.swissaid.ch)

### **Où sont fabriqués les insignes et par qui?**

Les insignes sont fabriqués en Asie, en Afrique et en Amérique latine par différents groupes d'artisans.

### **Combien gagnent les artisans indiens?**

Ils reçoivent un salaire correct et ce salaire, versé par SWISSAID, leur permet de vivre dignement.

### **Combien coûte un insigne?**

6 francs.

### **Quel pourcentage puis garder pour la caisse de la classe?**

Tous nos vendeurs peuvent garder 60 centimes par insigne vendu, c'est-à-dire 10% du revenu de la vente.

### **Faut-il une autorisation pour vendre des insignes?**

SWISSAID et la fondation ZEWO font les démarches auprès des cantons pour obtenir les autorisations nécessaires.

### **Les élèves sont-ils assurés contre les accidents?**

Extrait de l'assurance accident collective: «Toutes les personnes participant à la vente d'insignes et qui ne sont pas assurées auprès de la LAA, sont couvertes par ce contrat.»

### **Existe-t-il une commande minimum?**

La commande minimum en vue d'une revente se monte à 1 carton de 20 insignes pour le prix de 120 francs.

### **Que faire des insignes invendus ou défectueux?**

Les insignes surnuméraires peuvent nous être renvoyés et seront soustraits de la facture.

### **Puis-je également commander des insignes des années précédentes?**

Dans la mesure des stocks disponibles, des insignes de tout l'assortiment peuvent être commandés.

### **A quoi serviront les bénéfices?**

En participant à la vente d'insignes, vous soutenez les projets d'entraide de SWISSAID en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui encouragent l'initiative personnelle des personnes, et qui contribuent à couvrir leurs besoins vitaux.